

TRANSE DE POSSESSION ET IDENTITE DE GENRE AU MAROC :

ETUDE SUR LES GNAOUAS SOUS UNE PERSPECTIVE DE GENRE.



Fatima- Ezzahra BOUACHRINE

Docteur en Sociologie
Université Hassan 2, Casablanca

Jamal Khalil

professeur de sociologie à
l'Université Hassan II Aïn Chock
Casablanca

Résumé : La transe de possession *Gnaouie* est fondamentalement un rite collectif renvoyant à un large éventail de phénomènes. En outre, les femmes utilisent cette activité rituelle, en guise de moyen indirect de présenter des griefs et d'affirmer leur autonomie. La transe de possession *Gnaouie* constitue l'énergie et le potentiel des catégories démunies, aussi, elle constitue une forme fondatrice de stabilité et

de cohésion sociale, et joue également un rôle primordial dans la structuration des hiérarchies et des interactions sociales.

Mots clés : *Gnaoua* ; rituel ; transe ; possession ; *mlouk* ; genre.

**POSSESSION TRANCE AND GENDER IDENTITY IN MOROCCO:
A STUDY OF THE GNAOUAS FROM A GENDER PERSPECTIVE**

Fatima- Ezzahra BOUACHRINE
PHD in Sociology
Hassan 2 University, Casablanca

Jamal Khalil
Professor of Sociology at the Hassan II
Hassan 2 University, Casablanca

Abstract : The *Gnaoua* possession trance is fundamentally a collective rite referring to a wide range of phenomena. In addition, women use this ritual activity as an indirect means of presenting grievances and asserting their autonomy. The *Gnaoua* possession trance constitutes the energy and the potential of the deprived categories. It constitutes a founding form of stability and social cohesion and also plays a primordial role in the structuring of hierarchies and social interactions.

Keywords: *Gnaoua*; ritual; trance; possession ; *mlouk* ; gender.

Introduction :

La musique *Gnaouie* est dotée d'une structure pyramidale qui engendre le *Hal*(état) extatique, qui est un (état) modifié de conscience engendré par des facteurs socio-culturels, et déclenché par des agents chimiques, sonores et visuels. Par ailleurs, la musique *Gnaouie* est une musique aux rythmes forts chargée d'un poids et de configurations symboliques, de valeurs, d'idéaux, de représentations et d'imaginaires collectifs, ainsi que de croyances mythologiques (par ex : les croyances en les pouvoirs surnaturels (la *Baraka*) des saints et êtres métaphysiques *Gnaouis*), basées sur une tradition ancestrale, une mémoire collective, et une transmission intergénérationnelle d'un capital symbolique. La *Lila* de la *Jedba/Derdba* (transe de possession) joue un rôle important dans la vie des dévotes *Gnaouies*, du fait de son attractivité symbolique sacrée, qui procure la libération et la guérison, l'auto-purification, ainsi que l'auto-satisfaction. Il s'agit de la vie et la libération visant l'éveil de la vie refoulée dans les profondeurs de l'âme et de la mémoire collective. Alors, la transe, et la possession, jouent-elles un rôle important dans la guerre des sexes, dans une société traditionnelle ? Par ailleurs, permettent-elles de réajuster les déséquilibres de pouvoir entre les sexes au sein d'une société patriarcale ? Outre l'attraction rituelle de la *Jedba Gnaouie* (transe de possession) constitue-t-elle l'énergie et le potentiel des catégories démunies ?

I. Culte de possession au Maroc : Une pratique associée au sexe féminin :

Figure 1¹ : Sexe².

	Effectifs	%
Non réponse	0	0
Une femme	355	65
Un homme	191	35
Total	546	100

Selon les données du tableau, et comme le suggèrent plusieurs théories, les accusations de possession par des entités surnaturelles ont souvent montré que les femmes (à hauteur de 65%) sont souvent considérées comme plus susceptibles d'être possédées que les hommes (qui le seraient à 35%). Dans son étude menée sur l'esclavage et la possession au Maroc, El Hamal (2013) a expliqué que la majorité des dévots *gnaouas*³ sont des femmes

¹ Pour garantir des résultats fiables, mon échantillon¹ d'enquête se compose de 546 personnes, il englobe généralement¹ des femmes, des hommes et des jeunes adolescents. En ce qui concerne la tranche d'âge, elle est de 15 ans à 70 ans. Le niveau d'instruction de ces enquêtés se divise en trois items (primaire, secondaire, et supérieur). Cependant, parmi eux, certaines personnes ne sont jamais allées à l'école (analphabètes). Et en ce qui concerne la classe sociale, certains adeptes appartiennent à la classe populaire, d'autres à la classe moyenne, et une catégorie d'adeptes fait partie de la classe supérieure.

³ Une confrérie religieuse populaire marocaine. Les *Gnaouas* représentent, en effet, un patrimoine culturel venu d'Afrique Subsaharienne au cours du XVI e siècle. Ils possèdent un système qui leur

historiquement et sexuellement distinctes des autres femmes, et qui ont subi la détresse psychologique caractéristique de la culture dans laquelle ce sont les hommes qui dominent. La cérémonie de la transe de possession est ainsi un événement social destiné aux femmes, en particulier à celles qui vivent dans une société au sein de laquelle elles sont sexuellement isolées et affectées par son discours. Dans la *lila*⁴, elles exécutent des danses de transe pour se libérer des tensions liées aux lourdes tâches ménagères dont elles doivent se charger et échapper ponctuellement à l'étouffement engendré par leur liberté limitée ; leur manque de liberté de circulation et les tabous sexuels, à l'origine d'une subjectivité genrée.⁵ De plus, des études menées sur la possession par un esprit s'étant concentrées sur les expériences des femmes, ont en effet suggéré que les rôles limités qui leur sont attribués dans la sphère publique de leurs sociétés les rendent bien plus réceptives à l'expérience de possession. Les chercheurs qui étudient les phénomènes de possession par l'esprit les ont généralement rattachés à des formes de gestion des conflits propres à leur culture, qui dissimulent tout en résolvant la tension sociale au sein des sociétés autochtones. A ce sujet, Bourguignon (1979) a démontré que la transe de possession est beaucoup plus largement répandue entre les cultures, et associée à la production agricole. Elle implique en effet une orientation de valeur très différente de celle de la fiabilité et de l'obéissance. En outre, ces valeurs sont généralement associées aux femmes⁶ et davantage mises en évidence dans leurs schémas de socialisation. Selon

Bourguignon⁷, la transe est une expérience, et la transe de possession une performance. Dans son étude comparative (*Ecstatic religion*), Lewis (1971) a révélé de nombreux cas dans lesquels des cultes de possession d'esprit étaient principalement féminins et fonctionnaient comme des mouvements de protestation à peine déguisés contre le sexe masculin. Lewis (1971) attribue la participation spirituelle des femmes aux cérémonies de transe Ecstatic, à leur faible statut social et à leur oppression au sein des sociétés patriarcales, où elles occupent le bas de la pyramide sociale. Dans le même ordre d'idées, Cornwall et Lindisfarne (1994) ont déclaré que la possession d'esprit a trait à la résistance et à la responsabilisation des femmes et d'autres groupes marginalisés, mais également à la dislocation des catégories de genre, et dénature ainsi les hégémonies masculines par la possession d'esprit. Selon leurs études menées sur (« la dislocation de la masculinité, genre et pouvoir ») la possession a en effet permis de faire émerger des modèles alternatifs de représentation qui ont déplacé la conception hégémonique de la masculinité.

Dans sa recherche menée sur la culture et les coutumes du Maroc, Raphael Chijioke Njoku (2006) a certifié que les femmes écartées des pratiques publiques de l'islam traditionnel et du pouvoir politique, se sont particulièrement attachées aux traditions culturelles hybrides, qu'elles continuent à transmettre aux membres les plus jeunes de leur famille. Dans la même ligne de pensée, Josep Lluís Mateo Dieste (2012) a pour sa part montré que l'une des dimensions centrales de la hiérarchie au Maroc est la différence entre les sexes et les inégalités

est propre, de traditions spirituelles, reposant sur une énergie, un matériel et des informations qui forment une entité équilibrée.

⁴ Cérémonie nocturnes *gnaouies*.

⁵ Ibidem.

⁶ Voir: MORRIS, Brian. *Religion and Anthropology: A Critical Introduction*. Cambridge et New York: Cambridge University Press, 2006, 350 p.

⁷ Voir : BOURGUIGNON, Erika. *Psychological Anthropology: An introduction to Human Nature and cultural differences*. New York: Holt, Rinehart, and Winston, 1979, p 264.

sociales qui se sont construites autour de la prétendue nature des hommes et des femmes, ainsi que sur les stéréotype. De même, l'importance accordée par la société marocaine à la maternité peut devenir un fardeau épouvantable pour les femmes qui ne sont pas fertiles ou susceptibles d'être devenues infertiles, à tel point que ces femmes recherchent toutes sortes de solutions à leurs problèmes⁸. Une étude ethnographique menée sur la transe des *gnaouas* au Maroc par Déborah Kapchan (2007) a prouvé que les femmes *gnaouies* déclarent se retrouver confrontées à une situation de type dépendance ou avoir tissé une relation toxique (*al-blia*) vis-à-vis de la transe de possession et que cette métaphore toujours utilisée lors des cérémonies rituelles. Tomber dans la transe de possession est considéré par les *mlouk*⁹ comme une affliction. Cette étude a également démontré que les femmes qui succombent souvent aux pleurs sont particulièrement vulnérables, car les liens entre les larmes et la possession spirituelle renforcent la conviction des *mlouk*, qui sont attirés par l'eau. Les femmes deviennent alors vulnérables à la possession d'esprit à cause de leurs larmes et expriment ainsi des émotions négatives, ce qui peut toutefois aussi être le cas pendant les moments de transition d'un cycle de la vie à l'autre où de nouvelles solutions émotionnelles doivent être trouvées. Durant la cérémonie nocturne, une fois que l'identité du *melk* en

possession est deviné, un nom est attribué, et il naît alors dans le langage et devient un habitant permanent du corps. Il existe une relation entre le soi habité et le moi habité ou possédé. Cette relation est engagée dans l'expérience corporalisée de l'esprit. Parfois, cela consiste en un partage de mémoire. Chaque esprit a ses propres caractéristiques, ses propres histoires à l'intérieur et à l'extérieur du (*khachba*¹⁰), qui renvoient au corps du possédé dans le jargon *gnaoui*. Comme cela deviendra évident, ces histoires font l'objet de récits au sein de la communauté. Selon la conception du monde *gnaoua*, donner un nom à l'esprit possesseur signifie entrer dans une économie verbale où les subjectivités sont redéfinies. Le fait que ce soit souvent la *mqadma*¹¹, qui tire le nom du *melk* possesseur, renforce l'entreprise collective et féminine de ce rite du retour. Cet article permettra donc de mieux comprendre comment l'art musical *Gnaoui* fonctionne en tant que mécanisme d'ajustement structurel et traditionnel des problèmes d'ordre social, fondé sur des mythes sociaux et des relations interethniques reposant sur une tradition ancestrale, ainsi que sur des significations sacrées et des constructions symboliques qui vont de pair avec la possession et la guérison.

II. La possession et les identités de genre :

⁸Ibidem.

⁹ Esprits possesseurs *Gnaouis* de sexe masculin et féminin. Les termes *Melk* au singulier et *Mlouk* au pluriel désignent les entités surnaturelles de sexe masculin invoquées par les *Gnaouas* dans le cadre de leurs pratiques rituelles, thérapeutiques et divinatoires. Ces mêmes entités, lorsqu'elles appartiennent au sexe féminin, sont appelées *Melka* au singulier et *Melkat* au pluriel.

Etymologiquement, *Melk* dérive de la racine arabe « *Melk* ». Sa forme verbale est *Malak*, terme qui signifie « posséder », dans le sens de posséder un bien ou un objet. CHLYEH, Abdelhafid. Les *Gnaoua* du Maroc : Itinéraires initiatiques, transe et possession. Casablanca : Pensée sauvage, 1999, p. 38-39.

¹⁰ Métaphore du corps de la personne possédée. Ce corps, selon les *Gnaouas* (et les autres confréries mystiques Marocaines), est une (*khachba*), une silhouette en bois, sans âme, et qui n'a pas de sensibilité physique et morale, car elle est *mahkouma* (gouvernée) par le *melk* possesseur.

¹¹ La *mqadma* est la responsable d'une zaouïa. La *mqadma* est une voyante ou guérisseur, qui apprend à travailler avec des esprits pour identifier la source des problèmes d'une personne et lui proposer des solutions.

Figure 2¹² : Genre et Mlouk possesseurs.

	Non réponse	Femme(s)	Hommes	Total
Non réponse				
<i>Moulay Abdelkader Jilali et sa compagnie</i>		41	16	57
<i>Mimoun Al Bouab</i>		53	31	84
<i>Sidi Moussa et sa compagnie</i>		1	30	31
<i>Bacha Sidi Hammou L'gazar</i>		27	51	78
<i>Hamouda/ Sidi Komi</i>		8	14	22
<i>Chorfa</i>		46	11	57
<i>Ghabawiyine</i>		25	18	43
<i>Lalla Mira</i>		61	13	74
<i>Lalla Mimouna</i>		27	7	34
<i>Lalla Malika</i>		63	9	72
<i>Lalla Aicha</i>		41	27	68
<i>Lalla Rkia</i>		12	8	20
Toute la mhala		61	16	77

¹² Le nombre des personnes interrogées est de 546 au total. Ce tableau (Figure 2 : Genre et Mlouk possesseurs) renferme des questions à choix multiples, voilà pourquoi le pourcentage global y a été revu à la hausse (supérieur à 100%).

TOTAL		466	251	717
--------------	--	-----	-----	-----

D'après les résultats de ce tableau, la majorité des hommes sont possédés par des *mlouk* de leur sexe. Je donne ici l'exemple de trois genres de *mhala*¹³ qui sont connus par le biais de l'utilisation des rituels de mortification : l'enquête a montré que parmi tous les enquêtés, 30 hommes sont possédés par la *mhala* des *moussawiyine/ esprits des eaux*, contre 1 femme ; 51 hommes sont possédés par *Sidi Hamou l'gazar* le roi du battoir, contre 27 femmes ; et 14 hommes sont possédés par *Hamouda et Sidi Komi*, contre 8 femmes. En ce qui concerne la possession par les *mlouk* de sexe féminin, l'enquête a établi que ce sont les femmes qui sont le plus souvent possédées par les *mlouk* de leur sexe, 61 femmes sont en effet possédées par *Lalla Mira*, contre 13 hommes, alors que la majorité de ces hommes sont des homosexuels ; 27 femmes sont possédées par *Lalla Mimouna*, contre 7 hommes ; 63 femmes sont possédées par *Lalla Malika* contre 9 hommes. Elle a également prouvé que de même que les adeptes de *Lalla Mira*, ces possédés appartiennent le plus souvent à la catégorie des homosexuels. L'enquête a aussi permis de voir que 41 femmes sont possédées par *Lalla Aicha*, contre 27 hommes ; et que 12 femmes sont possédées par *Lalla Rkia* contre 8 hommes.

Au sein d'une société où le père est le chef de famille, les hommes hétérosexuels sont accoutumés à avoir de l'autorité sur les femmes : dans cette institution, le pouvoir est donc détenu et transféré par les mâles. Cette autorité masculine basée sur le pouvoir suprême du mâle sur les femmes dans un système reposant sur la domination, l'oppression et la soumission d'une personne ou d'un groupe à l'autre est intériorisée et institutionnalisée. Au sein

¹³ Cohorte, compagnie (esprits possesseurs).

d'une société patriarcale, les hommes hétérosexuels sont donc habitués à être dominateurs ce qui induit une sorte de doute et de refus d'être possédés par des *mlouk* de sexe féminin, car ce sont normalement eux qui dominent les femmes, et ils n'accepteront jamais d'être dominés par ces dernières. Voici un extrait du discours tenu par *Abdelah* un adepte *gnaoui* : « *Je suis possédé par des riyah (des vents/possession) rabaniyine (divins), Sidi Mimoun et le Bacha (le pacha) Sidi Hamou l'gazar (le boucher) sont des mlouk gnaouas puissants et forts, je suis fier d'être possédé par eux. (...) Normalement, tous les hommes sont possédés par des mlouk (dkoura) qui appartiennent au sexe masculin* ». Dans la vie quotidienne, la plupart des femmes possédées ont connu des problèmes conjugaux. Le fait qu'elles soient possédées par des *mlouk* de sexe féminin leur donne l'opportunité de fuir la domination masculine et de vivre une relation de possession avec un *melk* du même sexe. Voici quelques lignes tirées du discours de *Hassna* une adepte *gnaouie* : « (...) *Une nuit, j'ai été victime d'un viol conjugal (...) Le lendemain, mon mari a tombé malade (...) Quelques jours après cela, j'ai rêvé de Lalla Aïcha qui m'expliquait que c'était elle qui avait causé ce malaise à mon mari par vengeance* ». Cependant, celles qui sont possédées par les *mlouk* de sexe masculin (par exemple 53 femmes sont possédées par *Sidi Mimoun*) manifestent une certaine satisfaction lorsqu'elles parlent de leur relation intime avec leur *melk* possesseur, comme si le fait qu'elles soient rejetées par les hommes était uniquement dû à la jalousie de leur *melk* qui leur refuse toute relation avec un autre homme. Voici quelques lignes tirées du discours de *Hafida* une adepte *gnaouie* : « (...) *Le melk qui me possède, m'empêche de me marier par pure jalousie, il m'a séparée de mon fiancé, car selon lui, je suis sa propre épouse et personne n'a le droit de me toucher (...)* ». Il existe également une

autre catégorie de femmes qui sont possédées par toute la *mhala* et qui sont, la plupart du temps, des *mquadmat* (voyantes). Être ou bien devenir une *mquadma* leur donne l'opportunité de se libérer de la domination masculine qu'elles vivent au sein de leur entourage, d'avoir la possibilité de prendre en main leurs vies, de d'opérer des choix. L'extrait du discours de cette *mquadma Fatima* s'avère significatif à ce sujet : « *Le jour où j'ai accepté de devenir une voyante, beaucoup de choses ont changé dans mon entourage, je suis devenue forte et indépendante, maintenant, je peux dire oui ou non sans avoir peur de quelqu'un* ».

III. Le métier de *Mquadma* et les facteurs sociaux :

Malgré le rôle important joué par le *maâlem* (maître) *gnaoui*, et les *qraqbiya*¹⁴, la présence de la *mquadma* dans la *lila* s'avère primordiale, parce qu'elle s'occupe de tout ce qui concerne la cérémonie, du début à la fin. En fait, chaque *maâlem* possède sa propre *mquadma*, avec laquelle il travaille pendant la *derdba*¹⁵. Selon *Abdelilah*, un *maâlem gnaoui*: « *Nous pouvons changer un qraqbi (musicien) par un autre, mais nous ne pouvons pas changer la mquadma (...) C'est une question de compatibilité spirituelle* ». En fait la *mquadma*, ou la dirigeante de la *derdba*, joue un rôle primordial dans le

¹⁴ Musiciens *gnaouas* jouant aux crotales.

¹⁵ *Derdba*, veut dire littéralement bruit régulier et soutenu par des humains sur le sol. La *derdba* fait référence à la danse des *kouyous* durant laquelle les *gnaouas* exécutent des pas codifiés en tapant de leurs pieds sur le sol. Voir: MAJDOULI, Zineb. Trajectoires des musiciens Gnawa, approche ethnographique des cérémonies domestiques et des festivals de musiques du monde, Paris : L'Harmattan, 2007, p. 20.

culte *gnaoui*¹⁶. Au fur et à mesure que la femme possédée s'habitue à ses *mlouk*, elle apprend lentement à comprendre et à satisfaire leurs caprices, et elle parvient à davantage contrôler ses transes. En fait, durant notre travail de terrain, nous avons assisté à une *lila* organisée dans la maison d'une voyante débutante au *mousssem* de *Sidi Ali Ben Hamdouche*, et nous avons remarqué que, durant la séquence de *nzoul l'mlouk* (possession), au lieu d'être projetée au sol par les *mlouk*, elle se mettait calmement en transe lorsque la musique de son *melk* était jouée par les rythmes du *guembri*¹⁷, et des *qraqb* (crotales). Et quand nous avons demandé la raison pour laquelle elle faisait la transe calmement, sa sœur nous a répondu qu'elle tirait sa force de ces derniers, parce qu'elle s'était engagée avec eux et était ainsi devenue comme eux. Une fois qu'elle a, en effet, passé plusieurs années dans le domaine de *tachouwaft* (la médiumnité¹⁸), les gens finiront par appeler la *mquadma* ou la voyante *cherifa*, titre qui marque le respect envers une femme d'âge moyen, qui détient des pouvoirs magico-spirituels grâce à la *baraka* (la grâce) des *jwad*¹⁹. D'ailleurs, deux facteurs significatifs sont susceptibles d'influencer le choix de devenir une *mquadma*. Le premier est la discrimination : le fait d'être possédé par toute la *mhala*, donne aux femmes un pouvoir et une autorité totale, car en tant que voyantes, elles travaillent avec des entités surnaturelles qui sont plus fortes que les hommes qui les écartent de la sphère publique. Je tiens ici à citer l'exemple de la *mquadma Hayat* dont voici un extrait du discours : « *Je me suis mariée*

très jeune, ma seule demande à l'époque, c'était de continuer mes études. Malheureusement, mon mari a refusé, du fait qu'il est préférable qu'une femme reste à la maison pour s'occuper de son foyer, alors j'ai pleuré pendant plusieurs jours jusqu'au jour où j'ai été possédée, à cause de mes larmes. Aujourd'hui, (Alhamdulillah) louange à Dieu, je suis voyante, je possède un don puissant et une force divine ». Le second facteur est la pauvreté : la majorité des *mquadmat* aspirent à améliorer leurs situations économiques et croient que la possession, et leur travail de la *tachouwaft* pourraient leur apporter un bonheur suprême et durable. La transe et le métier de médiumnité, fournissent un moyen de faire face au stress dans un contexte social marqué par la pauvreté et l'impuissance. Voilà pourquoi les rituels de possession constituent des dispositifs sociaux qui permettent de réajuster les déséquilibres de pouvoir entre les sexes au sein d'une société patriarcale. Ils peuvent par ailleurs être considérés comme une action sociale commune capable de faire émerger l'ordre et la hiérarchie sociale dans la vie collective. Voici ici un extrait du discours de la *mquadma Hassna* : « *Nous attendons avec impatience, aïchora*²⁰, *chaâbana*²¹ et le *miloud, bach nafâou, o natnafâou (pour aider et en bénéficiaire), nous sommes pauvres (...)* Nous n'avons rien ».

IV. La transe de possession et la puissance :

La puissance est l'un des principaux thèmes récurrents dans le symbole de possession par les *mlouk*. Parfois, le fait d'être possédé par ces êtres particulièrement puissants peut donner aux

¹⁶ Dans les cérémonies de la *jadba gnaouie*, la majorité des médiums appelés *mquadma* (voyante) sont des femmes.

¹⁷ Luth à trois cordes avec un registre musical grave utilisé par les *gnaouas*.

¹⁸ Hormis la voyance et l'organisation des cérémonies nocturnes de possession, le rôle de la *mquadma*, consiste à aider les gens qui sont moins expérimentés à comprendre et à gérer leurs états de possession.

¹⁹ Les généreux / esprits possesseurs *gnaouis*.

²⁰ Chez les musulmans, l'*achoura*, ou l'*aïchora* est le dixième jour du mois *Moharam* du calendrier *Hijri*.

²¹ Cérémonies de transe de possession qui se déroulent durant le mois de *Chaâbane* qui est le nom du huitième mois du calendrier musulman.

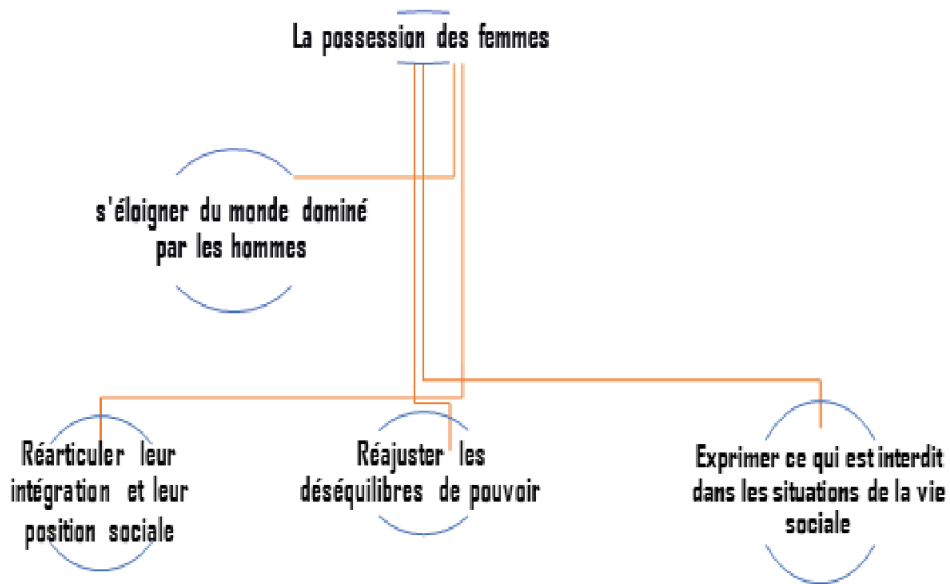
praticiens un certain pouvoir dans leur vie ordinaire, soit au niveau de leur collectivité puisqu'ils les aident à devenir des dirigeants, soit dans le domaine de la médiumnité, car ils leur permettent de travailler comme intermédiaires et guérisseurs. Etant subordonnées et soumises, les femmes possédées ou voyantes peuvent faire inconsciemment ce qu'elles ne se permettent pas de faire consciemment. Les demandes qui sont faites, les ordres qui leur sont donnés, et les cérémonies de transe et de possession qui doivent être organisées, sont ceux de leurs *mlouk*.

Elles ne sont ni responsables ni au courant de ce qui se passe et ne se souviennent de rien après la transe. Penchons-nous sur des extraits des discours de Saadia : « *Quand mes mlouk, veulent quelque chose, je mets un tissu noir sur ma tête, et je commence à leur demander à faire des choses, et parfois, je leur donne des ordres, après je ne me souviens de rien du tout, parce qu'à ce moment-là, ce sont mes mlouk possesseurs qui parlent avec eux et pas moi* ». Et Halima : « *Selon mon mari, chaque année, mon melk possesseur lui demande d'aller visiter le moussem de Sidi Ali Ben Hamdouche pour participer aux rituels mystiques et aux cérémonies de transe qui se déroulent dans le village* ».

Les praticiennes réceptives de ces entités et passives sous leur autorité se retrouvent dans une situation qui les rend puissantes, tout du moins pendant qu'elles sont possédées et parfois aussi après. Bien que sa participation à ces rituels renforce le statut de la femme, la possession peut être considérée comme une conséquence de la privation de la femme plutôt que de leur privilège ; une femme possédée se sent en effet entourée par une aura d'énergie et de pouvoir spirituels. En revanche, les femmes qui n'ont pas accès au pouvoir dans leur vie quotidienne, sont socialement

habituées à accepter leur statut de subordonnées et reproduisent rituellement cette subordination. C'est grâce à leur *melk* possesseur qu'elles obtiennent une influence sur leur environnement, qui est dominé par une culture et un système patriarcal. Devenir voyante octroie de la puissance à la femme voyante à l'égard de ses clients, position qui permet aux femmes de traduire leur potentiel personnel, de prendre des décisions vitales pour elles et pour les autres. Certains dévots disent qu'elles doivent aider certains de leurs clients pauvres, selon elles, ce sont les *mlouk* qui les obligent à faire la charité. À ce sujet, la *mqadma Nadia* m'a d'ailleurs confié : « *On les appelle jwad, car ils sont des généreux, ils m'obligent à être généreuse avec mes pauvres clients, parfois, je les aide gratuitement* ». Dans ce processus, la personne possédée devient un entrepreneur indépendant, brandissant son pouvoir surnaturel ainsi que sa puissance terrestre. La possession et les lieux des rituels *gnaouis* jouent un rôle important dans la guerre des sexes au sein de cette société traditionnelle. La possession constitue l'énergie et le potentiel des catégories démunies. Par le biais de la possession, les femmes restituent la réalité quotidienne à la lumière de leur monde et de leurs propres préoccupations sans pour autant renier l'idéologie dominante masculine. La possession par les *mlouk gnaouas* constitue en effet pour elles un moyen de s'éloigner du monde dominé par les hommes et leur permet de réarticuler leur intégration et leur position sociale. Elle permet ainsi de réajuster les déséquilibres de pouvoir entre les sexes, en leur fournissant un moyen de satisfaire leurs désirs habituellement refusés. En agissant sur l'identité des *mlouk*, elle leur offre un moyen acceptable d'exprimer ce qui est interdit dans les situations de la vie sociale.

Figure 3 : La possession remet en ordre les situations de déséquilibre et l'instabilité institutionnelle.

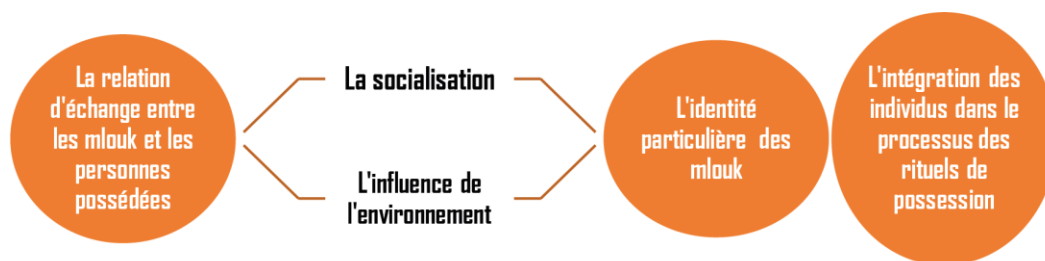


V. La relation d'échange entre le Melk possesseur, la personne possédée et son milieu social :

La relation d'échange entre les *mlouk gnaouas* et les personnes possédées, est structurée et organisée par la socialisation et fluctue en fonction de

l'environnement qui établit l'identité particulière des *mlouk gnaouas*, et facilite l'intégration des individus dans le processus des rituels de possession.

Figure 4 : Processus d'échange dans l'espace tangible/ ordinaire.



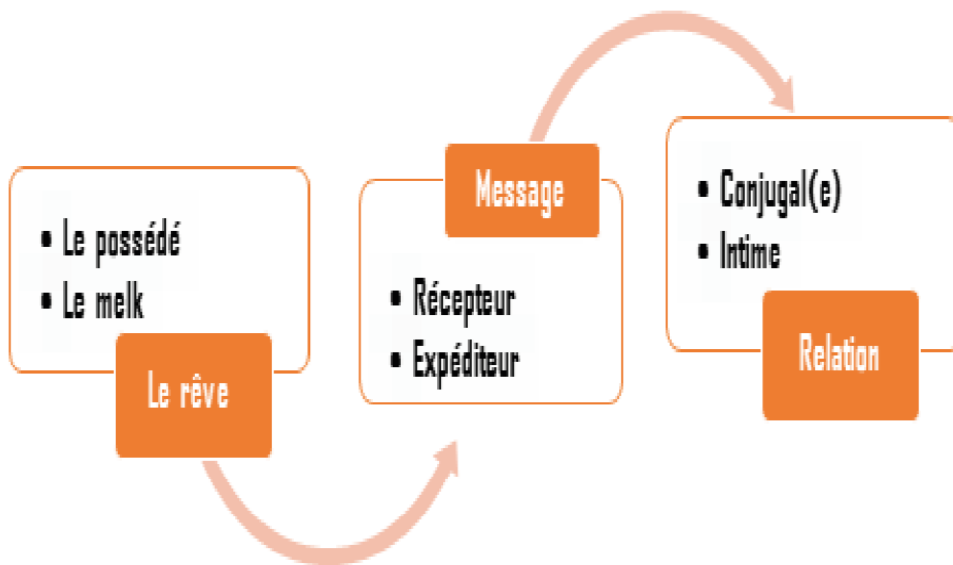
La possession se produit, en effet, dans des sociétés particulières et touche,

spécifiquement, des personnes ou des catégories de personnes. La satisfaction

des exigences des *mlouk gnaouas*, par exemple, les visites pieuses (*ziyarat*) des marabouts, les rituels de sacrifice, les cérémonies de transe nocturne et les dons contribuent à la libération du patient et mettent fin à ses douleurs, à sa faiblesse ou à ses autres troubles. Une fois le traitement

effectué, le *melk* (singulier d'entité surnaturelle) continue à rendre visite, dans ses rêves à la personne possédée périodiquement. Ainsi, ils commencent à discuter, et à vivre une relation intime et parfois conjugale.

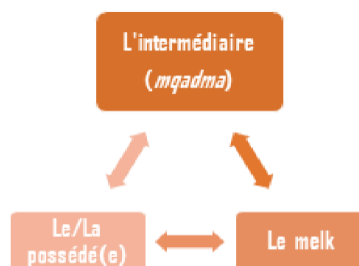
Figure 5 : Processus d'échange dans l'espace intangible / onirique.



En outre, les *mlouk gnaouas* peuvent maintenir une relation d'échange avec un intermédiaire extérieur, comme par exemple la *mquadma*. Ces personnes établissent généralement des relations d'échange à long terme avec le *melk* et la personne possédée. Selon Souad : « Après

ziyara, ou bien la lila, je rêve de mon melk, on parle et on partage tout dans les rêves, parfois, il me demande des choses que seule la mquadma peut comprendre. Les mlouk gnaouas sont vraiment dangereux et exigeants ».

Figure 6 : Relation d'échange intrinsèque dans l'espace tangible/ ordinaire.



Dans les cérémonies de transe, la possession se caractérise par des états de transe temporaires et périodiques au cours desquels l'identité sociale de l'individu possédé est remplacée par celle du *melk* ou de l'esprit possesseur. On dit que l'esprit s'introduit dans la tête du *mamlouk* (la personne possédée) et prend temporairement le contrôle de l'organisme. Yacine nous a expliqué : « *Le rih (l'air) de mhala des noirs, (Rijal l'ghaba) les hommes de la forêt me font souffrir, je le sens puissant, je tremble, j'étouffe et je suis prise de violents maux de tête. Je deviens une femme sauvage en pratiquant la transe, je me souviens de tout ; au moment de la possession, ils m'obligent à faire la transe d'une manière agressive, (L'aâfou ya Moulana²²), c'est plus fort que moi* ».

Voilà pourquoi l'on dit que la transe de possession est un état modifié de conscience, qui peut être défini comme étant une affliction, qui apparaît souvent sous la forme de symptômes de détresse physique ou mentale et qui ne peuvent être soignés par d'autres types de traitement.

Figure 7 : Symptômes de l'état de la transe de possession.

Les symptômes habituels	
1/Frissonnement	6/Voile devant les yeux
2/Tremblement	7/Sentiment euphorique
3/Etouffement	8/Envie de pleurer
4/Sentiment d'un poids dans les mains	9/Envie de rire
5/Maux de tête	10/Incapacité à parler

²² Pardonne-nous, Dieu .

En revanche, le remède que constitue la *jadba gnaouie* est un processus de longue haleine, qui se caractérise par plusieurs parades sacrées, qui englobent une panoplie de rituels et de pratiques curatives et spirituelles. Le comportement de l'être humain en état de possession est régi par des règles culturelles particulières ; la

possession en elle-même est un fait social, elle peut être expliquée en termes fonctionnels, à savoir qu'il s'agit d'un moyen de satisfaire les tentatives des opprimés d'obtenir un certain prestige social, ainsi que de guérir les névroses personnelles.

Figure 8 : Analyse de symptômes de l'état de la transe de possession/ la *jadba gnaouie*.²³

	Effectifs	%
Non réponse	0	0
Frissonnement	449	82,2
Tremblement	233	42,7
Etouffement	179	32,8
Sentiment de porter un poids dans les mains	58	10,6
Maux de tête / d'estomac	164	30
Voile devant les yeux comme une brume noire ou une vapeur blanche	206	37,7
Sentiment euphorique, peur ou frayeur	106	19,4
Envie de pleurer ou de rire	108	19,8
Incapacité à parler	231	42,3
Total/ interrogés	546	317,6

²³ Le nombre des personnes interrogées est de 546 au total. Ce tableau (figure 8 : Analyse de symptômes de l'état de la transe de possession/ la *jadba gnaouie*) renferme des questions à choix multiples, voilà pourquoi le pourcentage global y a été revu à la hausse (supérieur à 100%).

En ce qui concerne les symptômes de l'état de transe de possession, l'enquête a montré que la majorité des personnes possédées, frissonnent (82,2 %) ; tremblent 42,7 % ; sont incapables de parler lorsqu'ils entrent en transe de possession 42,3 % ; que 37,7 % des possédés ont un voile devant les yeux ressemblant à une brume noire ou à une vapeur blanche ; 32,8 % ont l'impression d'étouffer ; que 30 % des possédés sont pris de maux de tête/d'estomac ; 19,8 % ont envie de pleurer ou de rire ; 19,4 % se sentent euphoriques, ou éprouvent un sentiment de frayeur ; et enfin que 10,6 % possédés ont le sentiment de porter un poids dans leurs mains. De même, dans son étude intitulée (Musique et transe: une théorie des relations entre musique et possession), l'ethnomusicologue français Gilbert Rouget (1985)²⁴ a indiqué que les principaux symptômes de la transe, sont les tremblements, frissons, l'horripilation, l'évanouissement, la chute sur le sol, les bâillements, la léthargie, les convulsions, le fait d'avoir de la mousse dans la bouche, les yeux exorbités, de grandes extrusions de la langue, la paralysie des membres, des troubles thermiques ressentis dans les mains malgré la chaleur tropicale, avoir chaud malgré un froid extrême, une insensibilité à la douleur, des tics, une respiration bruyante, et un regard fixe. Dans la même optique, l'étude d'Abdelhai Diouri (2011)²⁵ portant sur (Le pluralisme médical au Maroc), démontre que dans le cas d'une possession par des

²⁴Voir: ROUGET, Gilbert. Music and Trance: A Theory of the Relations Between Music and Possession. Chicago et London: University of Chicago Press, 1985, p. 16.

²⁵Voir: DIOURI, Abdelhai.,MARTINSON, Tyler .Medical Pluralism in Morocco: The Cultural, Religious, Historical and Political-Economic Determinants of Health and Choice. SIT Morocco: Multiculturalism and Human Rights , 2011, p. 18-17 Disponible: https://digitalcollections.sit.edu/cgi/viewcontent.cgi?referer=https://www.google.com/&httpsredir=1&article=2005&context=isp_collection.

djins au Maroc, les affections qui en résultent vont de douleurs articulaires aux genoux, aux poignets et aux doigts des personnes âgées, à des douleurs à l'estomac éprouvées après avoir ingéré une quantité substantielle et de façon potentiellement vorace de nourriture. Pourtant, le comportement de la personne consistant à trembler, frissonner et s'évanouir augmente le risque d'infliction d'un acte spirituel. De son côté, Arvi Hurskainen (2004)²⁶ a certifié que l'un des symptômes prouvant que l'on est frappé par les esprits (*madroub*) est l'incapacité à bouger ; une paralysie ou une léthargie musculaire complète étant courante. Pandolfo²⁷ prouve que contrairement à la possession, la transe déplace quant à elle le corps, et le libère, transformant cette entité initialement rigide ou lourde en une entité lâche, fluide et surtout mobile. Il s'agit d'un processus d'ouverture à la fluidité. En fait, il importe de signaler que les indications de possession d'esprit ne sont pas identiques aux symptômes, qui donnent directement une raison de conclure qu'une personne a un *melk*. En ce sens, Hurskainen²⁸ indique qu'il arrive souvent qu'une personne puisse avoir, pendant des années, de tels symptômes qui sont ultérieurement interprétés comme des symptômes de possession, mais que la personne concernée ne les reconnaisse que par la suite comme une atteinte infligée par un esprit.

²⁶Voir: HURSKAINEN, Arvi. Invasion of spirits: Epidemiological spirit possession, among the Maasai of Tanzania. Nordic Journal of African Studies 14, Special Issue, 2004, p. 15-27. Disponible sur: <http://www.njas.helsinki.fi/pdf-files/vol13Special/pepo.pdf>.

²⁷ Voir :PANDOLFO, Stefania. Impasse of the Angels: Scenes from a Moroccan Space of Memory. Chicago et London: University of Chicago Press, 1997, p. 30-35.

²⁸Voir: HURSKAINEN, Arvi. Invasion of spirits: Epidemiological spirit possession, among the Maasai of Tanzania. Nordic Journal of African Studies 14, Special Issue, 2004, p. 15-27. Disponible sur : <http://www.Njas.helsinki.fi/pdf-files/vol13Special/pepo.pdf>.

D'ailleurs, la transe de possession et les *mlouk* sont souvent associés à des maladies. Plusieurs anthropologues²⁹ ont cherché à trouver les racines culturelles des pratiques rituelles relatives au corps, aux symptômes et aux définitions autochtones de la maladie. D'ailleurs, afin de bien connaître et comprendre les rituels (traditionnels et extatiques) de la *tagnaouite* et afin de nous permettre de voir et de suivre de près le côté gestuel et comportemental des personnes possédées, nous avons toujours essayé de nous asseoir à côté d'elles. Cela nous a permis de constater qu'il existe une grande différence entre la personnalité des adeptes (les pratiquants de la transe), avant et après la transe de possession. Ainsi, je peux dire que la personnalité de l'individu peut passer d'un caractère pacifique à un autre violent. Pour sa part, Raymond Firth (2013)³⁰ explique que, sur le terrain, les anthropologues sociaux ont souvent été confrontés à de profonds changements de personnalité chez les hommes et les femmes qu'ils étudiaient. Il s'agissait d'altérations du comportement tout à la fois étonnantes et manifestation habituelles ; de tremblements ; de sueurs, de gémissements ; d'émission de propos étranges ; d'une hypothétique identité différente qui parlait avec autorité, ou donnait des ordres. Cet anthropologue³¹ a parfois éprouvé des difficultés à se persuader qu'il avait réellement en face de lui la même personne que précédemment, que celle qu'il suivait ou qu'il avait côtoyée, ce qui montre que le changement de personnalité est très flagrant. Voici quelques exemples tirés du discours des fidèles gnaouis qui illustrent

²⁹ Voir: WESTERMARCK, Edward. *Ritual and Belief in Morocco*: Vol. I. New York: Routledge, 2014, 608 p. (première publication 1926). Et Voir: DIESTE, Josep Lluís Mateo. *Health and Ritual in Morocco: Conceptions of the Body and Healing Practices*. Boston: Brill, 2012, 376 p.

³⁰ Voir: FIRTH, Raymond. *We the Tikopia: A sociological study of kinship in primitive Polynesia*. New York: Routledge, 2013, p. 38-39.

³¹ Ibidem.

ces symptômes. Un adepte gnaoui nous a avoué cela : « *J'étouffe, je sens un poids dans les mains, et je suis pris de maux de tête. Le (rih) le vent/ la possession de Mimoun est dur. (Kanataâdeb maâh) je souffre avec lui. Au début de la transe. Selon ma famille, je pratique la transe d'une façon violente* ». Mohi nous a expliqué : « *Je pratique la transe de Bacha Hamou, Mimoun et les moussawiyine. Ils me font souffrir. J'étouffe, je sens un poids dans les mains, je suis pris de maux de tête. On me dit qu'au moment de la transe, je parle d'une voix forte* ». Fatima a prétendu : « (...) *Ces riyah (ces vents) rabaniyine (divins), je les sens puissants, surtout Lalla Mimouna, elle me fait souffrir toujours au début de la transe ; mon mari me dit qu'au moment de la transe, je deviens violente, et mon regard change* ». Atika a pour sa part expliqué : « *Je prends des maux de tête, je frissonne et je ressens de la frayeur. Mes mlouk me font souvent mal au moment de la transe. Je ne sais pas pourquoi* ». Ces symptômes ne sont pourtant pas toujours synonymes de souffrance pour les pratiquants. Certains adeptes indiquent en effet qu'ils se sentent bien, malgré les signes et les troubles observables. Par exemple, Aouad nous a relaté ceci : « *Je tremble, et je vois un voile dans mes yeux comme une brume noire. Le (rih) le vent/ la possession de mima Aicha, je la sens légère, elle est tendre avec moi, car je suis son fils. Je me sens soulagé après la transe, détendu, et à l'aise, mais je ne me souviens de rien du tout* ». Quant à Hassina, elle vit l'expérience de la transe de la manière suivante: « *Je suis prise de maux de tête, je tremble et je n'arrive pas à parler. (...) Je me réveillais souvent à l'aide des silhouettes qui me disaient on t'aime* ».

Dans une *lila* de *Chaâbana*, qui s'est déroulée dans la maison d'une *mquadma* à Casablanca, nous étions assise à côté d'une femme et de ses enfants. Pendant qu'elle

parlait de sa souffrance avec sa fille possédée (qui était aussi assise près de nous), tout à coup, elle a commencé à pratiquer la transe de façon violente. Son regard et même la couleur de son visage ont changé. Auparavant, elle me parlait calmement, mais au moment de la transe, elle s'est approchée de moi et des gens, et nous a demandé agressivement d'aller chercher et d'allumer des bougies blanches. Elle nous a dit : « (...) *Allumez des bougies blanches, je suis venue* ».

Les comportements apparaissant lors de la transe sont difficiles à définir, mais la plupart des observateurs et connaisseurs semblent être capables de dire quand une personne est en transe. Cependant, l'on peut distinguer les syndromes de la transe de ceux de la transe de possession, qui se caractérisent par le remplacement de la personnalité principale par une nouvelle identité, généralement celle d'un fantôme, d'un démon ou d'une divinité. Pourtant, les symptômes des syndromes de transe et de transe de possession qui pourraient être diagnostiqués de manière appropriée en tant que DTD peuvent varier considérablement selon les cultures. D'ailleurs, le comportement de possession est souvent conforme aux modèles propres aux cultures au sein desquelles il apparaît, et certaines personnes possédées réagissent de manière stéréotypée. Par ailleurs, de nombreuses sociétés associent des pouvoirs particuliers à la possession. L'étude de Jean-Marie Gibbal (1994)³² (Génies du fleuve Niger), indique que les états corporels des possédés sont semblables à ceux des personnes en transe simple. Les manifestations de cet état couvrent un large registre de perturbations neurophysiologiques. La personne en transe est en proie à une grande agitation. Il ou elle tremble, frissonne. Dans les cas extrêmes, la

personne peut paraître paralysée, il arrive que ses traits se déforment, qu'elle s'évanouisse. À mi-chemin entre ces deux états, la personne en transe peut ressentir l'extase, avoir un sourire béatifique sur les lèvres, le regard perdu au loin, et esquisser des mouvements rythmiques. Dans les cérémonies de la *derdba*, les femmes, et les homosexuels qui sont possédés par les *mlouk* de sexe féminin, tels que *Mira* et *Malika*, dansent aux rythmes mystiques de leurs esprits possesseurs en riant. Selon les *mquadmat*, ces *melkat* (entités métaphysiques) sont connues par (*zhou*) l'atmosphère qu'elles dégagent, elles aiment danser, se maquiller, et surtout rire. Selon la *mquadma* Halima : « *Lalla Malika raha zahwaniya (aime la bonne ambiance), les personnes qui sont possédées par elle, sont (zahwaniyine), aiment cette ambiance* ». Et d'après la *mquadma* Kaltouma : « (*Nass li malboussin biha*) les gens qui sont vêtus par elle, (*ti habo nachat o dahk*) aiment l'ambiance et le rire, (*hit Mira nchaytiya*) car Mira aime l'ambiance ».

VI. Le Melk possesseur gnaoui: Genre, caractéristiques et émotions :

Figure 9 : Le Melk possesseur symbolise les sentiments d'amitié, d'amour, et d'attachement.

	Effectifs	%
Non réponse	0	0
Oui	244	44,7
Non	302	55,3
Total	546	100

Selon les données de ce tableau, (44,7%) des personnes interrogées prétendent éprouver pour leur *melk* possesseur un sentiment d'amitié, d'amour et d'attachement ; et 55,3 % disent le contraire.

³² Voir: GIBBAL, Marie. *Genii of the River Niger*. Chicago et London: University of Chicago Press, 1994, 204 p.

Selon l'étude menée par Heike Behrend (1999) sur (la possession d'esprit, modernité et pouvoir en Afrique), dans de nombreuses régions d'Afrique, les esprits sont différenciés selon leur sexe. En formant des hiérarchies, ils reproduisent souvent les inégalités existant entre les hommes et les femmes. Cependant, les esprits de divers panthéons établissent souvent leur masculinité ou féminité comme étant fluides plutôt que fixes, offrant ainsi le genre en guise de continuum de qualités que l'on retrouve tout à la fois chez les femmes et les hommes. En Afrique les esprits masculins sont tout autant associés à l'émotion et à la douceur qu'à la domination forcée, tandis que ceux féminins renvoient à des images de férocité et de puissance³³. *Lalla Mira* est par exemple connue pour sa frivolité, son humour et sa vanité sur les possédés. C'est bien davantage qu'une simple superposition métaphorique. La femme possédée par cette entité surnaturelle (littéralement *fiha Lalla Mira* ou *Lalla Mira* est en elle) incarne ces qualités, se rapprochant, pour ne pas dire pleinement, de *Lalla Mira*. Cette relation repose sur la ressemblance lorsque le corps de la femme possédée devient une icône de l'esprit possesseur, rit avec son rire, exige la douleur physique ou morale de la personne possédée, et se délecte de la souffrance. Comme nous l'a expliqué la *mqadma Aïda* : « *Durant la transe, les adeptes de Lalla Malika et Lalla Mira, commencent à rire à haute voix et crient en même temps, Malika est (bohata) capricieuse* ». D'après *Karima*, une adepte de ces deux *melkat* (entités métaphysiques) : « *Au moment de la transe, ils me disent que je fais comme Malika et Mira, je ris à haute voix (...) Mais je ne me souviens de rien* ». La *mqadma Rahma* a quant à elle déclaré : « *Mes client(e)s qui sont possédées par Lalla Mira, sont connu(e)s pour leur humour, ils aiment trop rire, Mira ne*

possède pas n'importe qui, elle choisit bien la khachba, Mira (makatabghich âabassa) n'aime pas la tristesse. »

En fait, les personnes possédées doivent en effet chaque année suivre les conditions et exigences imposées par les *mlouk*, pour leur bien. Selon une *mqadma*, les esprits ne font rien de mal. Au contraire, ils se montrent généreux, donnent *rzaq* (la bonne fortune), à leurs adeptes et la santé, ainsi que leur soutien, selon une adepte : « *ki waqfou maâna o kiaâwnouna* (ils sont avec nous et nous aident) ». Dans le culte *gnaoui*, le genre de l'esprit n'est pas considéré comme très important.

Cependant, certains types de *mlouk* possesseurs, ont tendance à établir des relations avec leurs partenaires humains, y compris avec de nombreux esprits se caractérisant par *l'melk l'âachiq* (esprit admirateur). Certains *mlouk* causent le divorce, agissent comme des amants humains jaloux, et peuvent empêcher les gens d'entretenir des relations avec des partenaires humains. Selon *Bahija* une adepte de la confrérie *gnaouie* : « *Je suis possédée par (les kouhal), les noirs, ils disent qu'ils m'aiment, et qu'ils ne vont jamais me laisser faire une relation avec un homme. (...) Je souffre* ». Certains ont, en effet, tendance à pratiquer des activités sexuelles et reproductives avec les êtres humains, mais ils provoquent souvent des fausses couches chez les femmes. Selon *Manal* une adepte de la confrérie *gnaouie* : « *Mimoun est mon mari, et il était toujours mon mari, même avant mon divorce, d'ailleurs, je sais bien que j'ai divorcé à cause de lui. Quand j'étais enceinte, je rêvais d'un homme qui me donnait un verre d'eau noire. Le lendemain j'ai fait une fausse couche* ». Par ailleurs, certaines filles ont eu des relations sexuelles avec des garçons sans ne être fiancées ni mariées, puis sont tombées enceintes, et ont prétendu que c'était un esprit qui les avait poussées à fauter. En ce sens, de

³³ Ibidem.

nombreux récits de possession³⁴ sont une représentation de conflits ou de tensions de genre et ayant lieu dans le cadre du mariage. Et l'attribution de la possession par la personne concernée aussi bien que par sa famille proche, a souvent lieu chez les femmes qui ont eu du mal à se marier ou à avoir des enfants, ou qui subissent un conflit conjugal quelconque. Voici un passage tiré du discours d'une dévote illustrant ces cas de figure. Selon *Souad* : « (...) À l'âge de 25 ans, j'ai eu une relation amoureuse avec un cousin. Une semaine avant notre mariage, il m'a appelée pour me dire qu'il ne voulait plus de moi. À l'époque j'ai découvert que j'étais enceinte. Durant cette période, j'ai commencé à tomber, à faire des rêves. Une copine m'a alors amenée chez un *Fkih*. Ce dernier m'a annoncé que je suis possédée par *Mimoun* ».

L'une des figures marquantes de l'imaginaire populaire marocain³⁵ est celle du *jinniya* ou de l'esprit féminin connu sous le nom d'*Aïcha Kandicha*, dont les caractéristiques reflètent bien les relations de genre au Maroc. Les histoires qui circulent au sujet de cette entité surnaturelle la décrivent comme extrêmement dangereuse pour les hommes et prétendent qu'elle incarne le lien entre la beauté féminine et la tentation diabolique. Cet esprit féminin apparaît aux hommes, physiquement ou dans leurs rêves et les séduit avec ses charmes, tout en leur cachant ses membres hybrides, tels que ses jambes de chèvre. Ces attaques d'*Aïcha Kandicha* ont clairement une dimension morale, étant donné qu'elle s'en prend aux hommes mariés, après avoir eu une relation sexuelle avec eux, ou d'autres hommes qui s'engagent dans une relation considérée comme illégitime. *Mustapha* un adepte *gnaoui*, nous a confié cela : « Je suis un homme qui a de nombreuses

relations illégales. À l'origine, mon mariage était le résultat d'une relation illégale (...) J'ai donc dû corriger ma faute (...) J'appartiens à une famille *gnaouie*, mais je n'ai pas prêté beaucoup d'attention aux traditions de la famille jusqu'à ce qu'ils viennent me rendre visite dans mes rêves. *Aïcha* dit souvent qu'elle est ma femme. Un jour, elle m'a demandé d'aller au cimetière le soir, c'était la première fois que je voyais *Aïcha* directement (...) Une très belle dame, je veux vous la décrire, mais je ne peux pas. Bien que je sois marié, je la considère comme ma femme. Elle m'aide beaucoup dans mes projets ». En fait, ses apparitions ont lieu dans des endroits sombres et isolés, identifiés comme illicites³⁶. *Touhami*³⁷, un adepte du culte de possession, a le sentiment d'être marié à *Aïcha Kandicha*. D'autres cas de figure que observés lors de mon travail de terrain démontrent comment la relation entre l'adepte et l'esprit possesseur fonctionne, dans la vie quotidienne ainsi que durant les cérémonies de transe. Voici quelques passages tirés du discours des dévots illustrant ces cas de figure. Selon *Ibrahim* : « *Aïcha* est ma femme, elle m'aime beaucoup, mais elle est très jalouse ». De plus, *Bachir* apporte le témoignage suivant : « *Aïcha* est ma femme, je vis avec elle une vie de couple ».

D'après ces deux exemples, on constate que lorsqu'*Aïcha* possède l'homme hétérosexuel en tant qu'amante (épouse), elle offre à son bien-aimé le plaisir sexuel qui constitue parfois un fantasme caché au fond de la personne possédée. Elle offre l'amour, mais suscite aussi la jalousie, ce qui donne à l'homme possédé l'idée qu'il est l'amant et le seul bien-aimé de son épouse. Le mari attend aussi, en effet, que sa femme exprime des sentiments

³⁶ Ibidem.

³⁷ Voir: CARAPANZANO, Vincent. *Tuhami: Portrait of a Moroccan*. Chicago et London: University of Chicago Press, 1980, 187p.

³⁵ Voir: DIESTE, Josep Lluís Mateo. *Health and Ritual in Morocco: Conceptions of the Body and Healing Practices*. Boston : Brill, 2012, p. 17-18 .

d'adoration qui lui rappellent la vénération quasi-sacrée qu'il avait pour sa mère. À ce sujet, le propos *Miloud* constitue un bon exemple : « *Le (rih) le vent/ la possession d'Aïcha ne me fait pas souffrir au moment de la transe, car Aïcha est ma femme et elle est tendre avec moi. Je passe des heures et des heures à parler avec elle (...)* Je me suis habitué à entendre cette phrase, « *tu es à moi et en moi et je ne te laisserai jamais te marier avec une autre* ».

Conclusion :

Sous ce rapport, l'activité rituelle de la *jadba gnaouie* est un ensemble d'attitudes définissant les différences entre les hommes et les femmes qui a apporté une

base idéologique à la subordination des femmes. De plus, la *jadba gnaouie* agit spécifiquement comme un mécanisme de défense constitué par la culture, en contribuant tout à la fois à exprimer et à résoudre les conflits. Elle indique tout à la fois des contraintes spécifiques et sert de soupape de sécurité. La nuit rituelle peut aussi être considérée comme un moment de déclaration par laquelle les adeptes s'élèvent contre l'oppression quotidienne et communiquent émotionnellement à travers la transe de possession. La *Derdba* est un lieu rituel qui permet de recourir au traditionnel, et au sacré afin de chercher des solutions à des problèmes d'ordre social à travers les processus de ritualisations liturgiques.

BIBLIOGRAPHIE:

HURSKAINEN, Arvi. Invasion of spirits: Epidemiological spirit possession, among the Maasai of Tanzania. *Nordic Journal of African Studies* 14, Special Issue, 2004, p. 15-27. Disponible sur : [http:// www. Njas .helsinki. fi /pdf-files/ vol13Special/ pepo. pdf](http://www.Njas.helsinki.fi/pdf-files/vol13Special/pepo.pdf).

BEHREND, Heike. *Spirit Possession, Modernity & Power in Africa*. Madison: University of Wisconsin Press, 1999, p. 81-88.

BOURGUIGNON, Erika. *Psychological Anthropology: An introduction to Human Nature and cultural differences*. New York: Holt, Rinehart, and Winston, 1979, p 264.

CARAPANZANO, Vincent. *Tuhami: Portrait of a Moroccan*. Chicago et London: University of Chicago Press, 1980, 187p.

CHIJOKE NJOKU, Raphael. *Culture and Customs of Morocco*. London: Greenwood Publishing Group, 2006, p. 18-19.

CHLYEH, Abdelhafid. *Les Gnawa du Maroc : Itinéraires initiatiques, transe et possession*. Casablanca : Pensée sauvage, 1999, p. 38-39.

CORNWALL, Andrea. *Nancy Lindisfarne Dislocating Masculinity : Gender, Power and Anthropology*. London: Routledge, 1994, p. 126- 127.

DIESTE, Josep Lluís Mateo. *Health and Ritual in Morocco: Conceptions of the Body and Healing Practices*. Boston: BRILL, 2012, p. 17-18.

DIOURI, Abdelhai .,MARTINSON, Tyler .Medical Pluralism in Morocco: The Cultural, Religious, Historical and Political-Economic Determinants of Health and Choice. SIT Morocco: Multiculturalism and Human Rights , 2011, p. 18-17 Disponible: https://digitalcollections.sit.edu/cgi/viewcontent.cgi?referer=https://www.google.com/&httpsredir=1&article=2005&context=isp_collection.

EMBER, Carol R., CAROLUS, Christina. Altered States of Consciousness. Human relations area Files, terms and use, 2017. Disponible sur : Disponible sur: [https:// hraf. yale. edu/ ehc/ terms](https://hrf.yale.edu/ehc/terms).

El HAMEL, Chouki. Black Morocco: A History of Slavery, Race, and Islam. Cambridge et New York: Cambridge University Press, 2013, p. 284 - 285.

FIRTH, Raymond. We the Tikopia: A sociological study of kinship in primitive Polynesia. New York: Routledge, 2013, p. 38-39.

GIBBAL, Marie. Genii of the River Niger. Chicago et London: University of Chicago Press, 1994, 204 p.

KAPCHAN, Deborah. Traveling Spirit Masters: Moroccan Gnawa Trance and Music in the Global Market place. Middletown: Wesleyan University Press, 2007, p. 3-6.

KEENER, Craig S. The Spirit in the Gospels and Acts: Divine Purity and Power. Ada, Michigan: Baker Publishing Group, 2010, 304 p.

LEWIS, I.M. Ecstatic Religion: A Study of Shamanism and Spirit Possession. London et New York: Routledge, 1971, p. 11-12.

MAJDOULI, Zineb. Trajectoires des musiciens Gnawa, approche ethnographique des cérémonies domestiques et des festivals de musiques du monde, Paris : L'Harmattan, 2007, p. 20.

PANDOLFO, Stefania. Impasse of the Angels: Scenes from a Moroccan Space of Memory. Chicago et London : University of Chicago Press, 1997, p. 30-35.

ROUGET, Gilbert. Music and Trance: A Theory of the Relations Between Music and Possession. Chicago et London: University of Chicago Press, 1985, p. 16.

TSENG, Wen-Shing, STRELZER, Jon (2013). Culture And Psychopathology: A Guide To Clinical Assessment: A Guide To Clinical Assessment. New York: Routledge, 2013,272 p.

WESTERMARCK, Edward. Ritual and Belief in Morocco: Vol. I. New York:Routledge, 2014, 608 p. (première publication 1926).